Image not found or type unknown

UNE SUCCESSION QUI S'ETERNISE

Par **BAYOFRE3**, le **29/09/2010** à **19:54**

Bonsoir,
La succession de ma mère a été ouverte à son décès en 1998 et au dire du notaire à l'époque ,c'était une succession qui ne valait rien. Le bien immobilier qui constitue le principal actif (notre pavillon) était estimé à 105000euros.Douze ans après,je viens de refaire une estimation à la demande du notaire.Le bien vaut maintenant le double (220000euros) .
Notre neveu a bloqué durant tout ce temps la succession par son silence. Mais il a déclaré oralement et récemment avoir renoncé à la succession de son père (notre frère décédé deux ans après notre mère et sans avoir pris position par rapport à elle). Mon frère avait laissé des dettes et c'est pourquoi mon neveu voulait savoir si l'héritage de sa grand-mère (ma mère) pouvait être supérieur au montant des dettes et avoir ainsi un bénéfice pour lui.
En avril 2011 , cela fera 10ans que mon frère est décédé et il aura aux dires du notaire prescription des dettes qu'il a laissé.
Ce même notaire que nous avons vu hier 28 septembre déclare n'avoir plus de réponse (téléphone et courrier) .
J'ai posé certaines questions sur ce site et on m'a répondu que 12 ans c'était trop long et qu'il y avait eu négligence et hier notre notaire nous a encore dit qu'il valait mieux attendre .
Nous ne savons plus que penser : NEGLIGENCE ENCORE OU CALCUL MALHONNETE ??????? quand pensez-vous?? Faut-il encore suivre les conseils du notaire ????

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés